

**6598/21**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 13 avril 2021

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 13 avril 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail  
Nomination de M. Clemens ROSENMAYR, membre pour l'Autriche, en remplacement de Mme Christa SCHWENG, démissionnaire

E 15648



Bruxelles, le 31 mars 2021  
(OR. en)

6598/21

SOC 104  
EMPL 70  
SAN 94

**NOTE POINT "I/A"**

---

|               |                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Origine:      | Secrétariat général du Conseil                                                                                                                                                                                            |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)/Conseil                                                                                                                                                      |
| Objet:        | Conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail<br>Nomination de M. Clemens ROSENMAYR, membre pour l'Autriche, en remplacement de M <sup>me</sup> Christa SCHWENG, démissionnaire |

---

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M<sup>me</sup> Christa SCHWENG, membre du conseil d'administration de l'agence citée en objet dans la catégorie des représentants des employeurs (pour l'Autriche).
2. En vertu de l'article 4 du règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil, les membres du conseil d'administration sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation d'employeurs BusinessEurope a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023:

M. Clemens ROSENMAYR  
Wirtschaftskammer Österreich, Représentation de l'UE  
Avenue de Cortenbergh 30  
1040 Bruxelles, Belgique  
Tél.: +32 2 286 58 80  
Courriel: clemens.rosenmayr@wko.at

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander que le Conseil:

- a) adopte, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), dont le texte figure dans le document ST 6598/21;

et

- b) fasse publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

---

Projet de DÉCISION DU CONSEIL  
du ...  
portant remplacement d'un membre du  
conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil<sup>1</sup>, et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 9 avril 2019<sup>2</sup>, du 6 juin 2019<sup>3</sup> et du 8 juillet 2019<sup>4</sup>, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) Un siège de membre dans la catégorie des représentants des employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Christa SCHWENG.
- (3) L'organisation d'employeurs BusinessEurope a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.

<sup>2</sup> JO C 135 du 11.4.2019, p. 7.

<sup>3</sup> JO C 195 du 11.6.2019, p. 4.

<sup>4</sup> JO C 232 du 10.7.2019, p. 4.

### Article premier

M. Clemens ROSENMAYR est nommé membre du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M<sup>me</sup> Christa SCHWENG pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023.

### Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil  
Le président

=====